

Chez les frères

Voici encore un enfant martyr, mais il s'agit cette fois d'un enfant martyrisé par un "frère de la doctrine chrétienne." La victime, le jeune Jean Robail, âgé de dix ans et demi, avait été placé par son oncle, M. Hamard, sous-chef de la sûreté, chez les frères de la rue de Jussieu, le 4 juin 1898, dit le réquisitoire définitif ; l'enfant ayant été puni de pain sec par sa tante et ne devant pas, en conséquence, rentrer déjeuner à la maison, était resté à l'école. Le frère directeur, le nommé Paul Ernest Corbé, dit "frère Anselme" apprenant cette punition, emmena le jeune Robail dans une pièce voisine de la classe, en compagnie d'un autre enfant, l'élève Gaston Boisbelet.

"Le frère directeur commença par appliquer six coups de règle au jeune Boisbelet auquel il voulait donner une punition, puis il se tourna vers Jean Robail : d'une main, il lui maintint les deux bras sur le dos, de l'autre, il le frappa avec une règle."

L'enfant — c'est toujours le réquisitoire qui parle — criait, mais Corbé continuait ses violences, voulant que Robail, à chaque coup, dit : Merci !

A un moment donné, Corbé, fatigué de frapper, passa la règle à Boisbelet et obligea celui-ci à donner, à son tour, des coups de règle. — Il ne me faisait pas de mal, dit Jean Robail, tandis que le frère m'avait frappé de toutes ses forces.

A quatre heures et demie du soir, après la classe, le jeune Robail revint chez son oncle, M. Hamard, pleurant et boitant. Il répondit aux questions de sa tante, Mme Hamard, en racontant ce qui s'était passé.

M. Hamard, ayant été prévenu et ayant entendu l'enfant, porta plainte au commissaire de police.

Les médecins ont constaté des ecchymoses caractérisées à la région fessière. Le docteur Freger a conclu "que les lésions constatées sont le résultat d'un traumatisme violent, produit par un corps contondant..., qu'elles exigeront un

laps de temps de quinze à vingt jours pour leur complète disparition.

L'inculpé est en suite et il a été infructueusement recherché en vertu d'un mandat d'amener décerné contre lui. Il n'a pas d'autécédents judiciaires.

D'après le jeune Robail, les faits se seraient ainsi passés :

"Je suis arrivé à huit heures, comme de coutume, à l'école des frères de la rue de Jussieu. Le frère Anselme me demanda pourquoi je n'étais pas venu au catéchisme la veille ; je répondis que j'étais allé au Jardin des Plantes. Alors il me fit passer dans un cabinet où sont déposés des livres et des cahiers et vint lui-même dans le cabinet avec un autre élève, Gaston Boisbelet. Là le frère Anselme s'assit, me fit placer la tête sur ses genoux et me frappa de deux coups de règle sur le derrière.

Comme je riais, il me fit mettre à genoux et ordonna à Gaston de me donner encore cent coups de règle. Gaston s'y refusant, le frère lui donna douze coups de règle. Alors Gaston céda et me frappa de cent coups, mais doucement, sans me faire de mal, tandis que le frère m'avait frappé de toutes ses forces. Ces faits se renouvelèrent fréquemment !"

Comme nous l'avons dit plus haut, le frère Anselme a jugé prudent de prendre la suite : c'est donc par défaut que la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Lefresne, l'a condamné à quatre mois de prison.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'ART ANCIEN, MODERNE ET CONTEMPORAIN, par Georges Meunier, agrégé de l'Université. 1 vol in-82 de la *Bibliothèque Utile*, (tome 120,) avec 47 gravures dans le texte. Broché : 60 centimes, cartonné à l'angl. : 1 fr. — Félix Alcan, Paris, éditeur.

M. Georges Meunier s'est proposé de résumer l'histoire des arts plastiques : architecture, sculpture, dessin et peinture, depuis les temps anciens jusqu'à l'époque actuelle. Pour bien com-